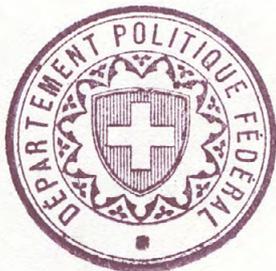


t. 311 Egypte - GI/sg
t. 300-8

Berne, le 10 mai 1977



Note à la Division du commerce

Crédit mixte à l'Egypte

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	Aug. 861.5
GATT	
EE	
R	11 MAI 1977
Kopie an	ZR Sa Zo 110

En accord avec la Direction politique II et le Service économique et financier du Département politique, nous avons l'avantage de prendre position de la manière suivante en réponse à votre note du 5 avril 1977 (Zo/me) concernant le projet de crédit mixte à l'Egypte :

1. Nous n'avons pas d'objection de principe, à ce stade, à la proposition d'accorder un crédit mixte à l'Egypte. Il serait au contraire avantageux, d'un point de vue de politique extérieure, que nous marquions, par une mesure concrète de ce genre, notre intérêt à développer nos relations avec le monde arabe en général, et avec l'Egypte en particulier. Par ailleurs, l'Egypte peut, à première vue, être considérée comme pouvant entrer en ligne de compte pour recevoir une aide financière de la Suisse : pauvreté du pays, besoins financiers, relations commerciales avec la Suisse. Nous ne pensons cependant pas que l'étude du dossier soit suffisamment avancée pour permettre une décision définitive, ni que les arguments décrits dans votre note du 5 avril soient entièrement probants.

Compte tenu du caractère complexe de la question, compte tenu également des difficultés politiques et économiques que connaît actuellement l'Egypte, nous estimons qu'il convient d'agir avec une certaine prudence; nous vous proposons en conséquence que nos Départements se consultent à nouveau après la constitution d'un dossier approfondi, pour décider s'il y a lieu de faire une proposition au Conseil fédéral pour obtenir une décision de principe avant l'ouverture des négociations avec l'Egypte.

2. En ce qui concerne le choix du pays, le dossier devrait être étudié de manière plus approfondie, à notre avis, sur les points suivants :

2.1. Perspectives économiques :

Problèmes principaux à court, moyen et long terme du développement économique de l'Egypte. Difficultés actuelles (inflation, déséquilibre sectoriel, etc.)

2.2. Besoins financiers et ressources financières

Il conviendrait d'avoir une vue d'ensemble des besoins de financement extérieurs de l'Egypte au cours des prochaines années, comprenant en particulier les projections des importations essentielles au développement, les projections des recettes d'exportations, les projections de service de la dette, y compris la dette militaire, ainsi que les perspectives d'assistance extérieure.

2.3. Politique de développement

Il conviendrait de montrer de manière suffisamment précise

- a) quelles sont les priorités de l'Egypte en matière de développement, et dans quelles mesures ces priorités
 - visent à la satisfaction des besoins essentiels de la population
 - visent à une distribution des bénéfices du développement entre toutes les couches de la population
- b) les moyens que l'Egypte met en oeuvre pour réaliser ses objectifs : plan de développement, politique d'importation, etc.

L'approfondissement de l'étude sur ce point nous semble d'autant plus important que l'image de l'Egypte à l'heure actuelle, après la libéralisation du système économique, est plutôt celle d'un monde "affairiste" où les fortunes se font rapidement et où le sort des plus pauvres ne s'améliore guère.

2.4. Arguments de politique économique extérieure

Les arguments avancés dans votre note au point 3) (arguments de politique commerciale) et 5) (arguments de politique économique extérieure) ne nous semblent pas suffisamment convaincants, et sont même dans une certaine mesure contradictoires. Nous pensons en particulier aux arguments touchant aux relations avec les pays de l'OPEP : à notre avis, il ne s'agit ni de se substituer à l'aide des pays exportateurs de pétrole, ni de se mettre en position de leur demander de faire davantage. La politique de la Suisse vis-à-vis des pays de l'OPEP, en matière d'aide au développement, pourrait s'articuler sur la recherche de complémentarités entre l'aide que peut fournir la Suisse et celle que peuvent offrir les pays exportateurs de pétrole (collaborations triangulaires).

Par ailleurs, nous estimons qu'il faut être prudent dans les prévisions sur les relations entre les pays de l'OPEP et l'Egypte : ces relations pourraient en effet se modifier rapidement en cas de changement d'orientation politique, toujours possible, en Egypte. Dans un tel cas, les pays de l'OPEP ne pourraient plus être considérés comme les garants des dettes de l'Egypte.

juste!

3. Choix du type de mesures d'aide au développement

3.1. Besoins spécifiques de l'Egypte

Tenant compte de l'importante aide, surtout financière, que l'Egypte reçoit et recevra probablement pendant de nombreuses années, il conviendrait de définir quels sont les besoins d'aide au développement qui ne sont pas couverts par cette assistance : nous pensons par exemple aux besoins d'expertise pour la préparation et la réalisation de projets de développement; l'aide suisse sera d'autant plus utile qu'elle sera complémentaire aux efforts propres de l'Egypte et à l'aide qu'elle reçoit d'autres pays.

3.2. Possibilités d'adapter la formule de crédit mixte aux besoins de développement de l'Egypte:

- à supposer que l'analyse des besoins spécifiques de l'Egypte montre que l'apport de la Suisse devrait consister surtout en la fourniture de services, par exemple ceux de bureaux d'ingénieurs, d'architectes, etc. dans la perspective de coopération triangulaire, on devrait étudier les voies et moyens pour aménager la formule de crédit mixte dans ce sens.
- à supposer que les besoins de développement de l'Egypte ne portent que sur une partie restreinte de la gamme des biens d'investissement que l'industrie suisse est en mesure d'offrir, il faudrait examiner comment l'exigence de correspondre aux besoins de développement de l'Egypte peut être conciliée avec le souci de répartir les "bénéfices" du crédit mixte équitablement entre les secteurs de l'économie suisse.
- comme vous le suggérez à la fin de votre note, il serait utile d'examiner la possibilité de restreindre la liste des biens d'équipements financés par le crédit mixte à ceux qui
 - conduisent à la satisfaction de besoins essentiels
 - conduisent à la création de postes de travail relativement nombreux (coût du poste de travail inférieur à la moyenne nationale)

3.3. Alternatives

Il conviendrait à notre sens d'examiner s'il existe des alternatives à un crédit mixte (par exemple programme conjoncturel favorisant les exportations, financement exclusivement privé avec certaines formes de garantie, etc.) quitte à ne pas les retenir si on juge la formule du crédit mixte préférable.

3.4. Conditions de l'aide

Nous nous demandons s'il est possible d'estimer quelles conditions devraient être offertes par les banques suisses, compte tenu des avantages et garanties que l'opération de crédit mixte offre pour elles : garantie des risques à l'exportation, remboursement de leurs créances avant le remboursement de la créance de la Confédération.

4. Remarques finales

Un crédit d'aide financière sous la forme de crédit mixte est une mesure d'aide au développement et doit donc répondre aux priorités fixées à l'article 5 de la Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Nous sommes conscients des caractères particuliers de la formule de crédit mixte, et de l'impossibilité qu'il y a d'interpréter de manière restrictive les priorités de la Loi dans un tel cas.

Cependant, nous ne pouvons nous rallier à ce que vous indiquez dans votre note à la page 7; selon nous, un crédit mixte à l'Egypte peut éventuellement répondre de manière suffisante à ces priorités, mais cela n'est pas nécessairement le cas. Il convient donc d'appuyer cette affirmation par une argumentation basée notamment sur la politique de développement de l'Egypte et l'adaptation du crédit mixte aux besoins réels de ce pays.

Sa: diminua l'impact
Nous restons volontiers à votre disposition pour discuter de la suite qu'il conviendra de donner à la préparation de ce projet d'aide financière.

Coopération technique
Un sous-directeur

Wilhelm
(R. Wilhelm)

Copies : M. l'Ambassadeur Iselin
M. le Ministre Zwahlen
M. Disler, serv. écon. et fin.
M. Luciri
HRO - WM - HH - GI